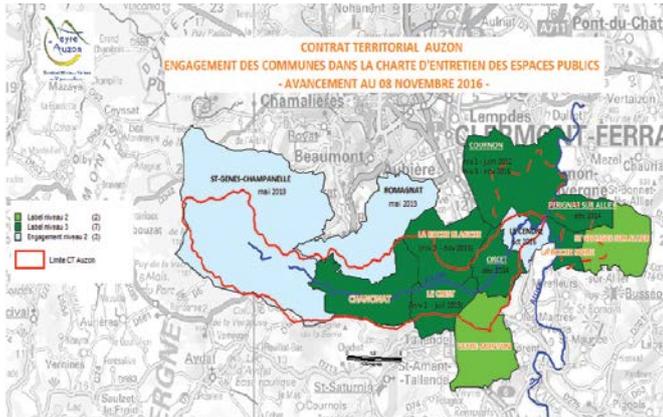


Labellisation Niveau 3 "Zéro pesticide" de notre commune



En novembre 2011, notre commune s'était engagée à réduire l'utilisation des pesticides. Cette année, un cap a été franchi, en signant la **charte niveau 3** mise en place par la FREDON le 18 février 2016, nous nous sommes engagés à ne plus utiliser de pesticides sur les espaces publics.

Après un audit en octobre pour vérifier le respect des engagements, la **remise du label niveau 3** à la commune s'est déroulée début décembre à Veyre-Monton, pendant une soirée où d'autres communes ont été récompensées. Nous sommes seulement 4% des communes de l'ex-région Auvergne à avoir obtenu ce label.



Au cours de cette année, pour tenir les engagements pris par les élus, les agents en charge de l'entretien des espaces publics ont continué à **faire évoluer les méthodes d'entretien de ces espaces** avec les conseils et formations dispensés par la FREDON et le SMVVA (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon) : enherbement des 2 cimetières, utilisation majoritaire de plantes vivaces pour le fleurissement de la commune, utilisation de paillis et de bâches biodégradables dans les nouveaux aménagements, plantation de vivaces adaptées en pied de mur pour lutter contre les herbes indésirables, maîtrise de l'enherbement des trottoirs Sermentizon, fauche différenciée dans les parcs, utilisation de nouveaux matériels comme le brûleur à gaz, les réciprocaturs, les grilles tractées pour entretenir les grands espaces gravillonnés, la tondeuse mulching...

Il a fallu également **faire évoluer la perception** que nous avons tous **des espaces publics** et faire accepter que tout ne soit pas net comme du temps des désherbants, et accepter un enherbement maîtrisé ou caché par de belles fleurs.

Les articles parus dans Les Nouvelles Brèves, les panneaux installés en différents points de la commune, la distribution aux habitants de graines pour semer en pieds de mur ont accompagné ces évolutions.

Il reste encore des graines disponibles en Mairie pour embellir vos pieds de mur.

Ce n'est qu'une étape que nous venons de franchir, maintenant il nous faut pérenniser ces actions...



Sur la route...

Une voiture électrique à la Mairie...

Dans une démarche environnementale, la municipalité a fait l'acquisition, au printemps, d'un véhicule électrique, modèle Kangoo, afin d'équiper les services techniques.

D'un coût de 17 000 €, ce véhicule a été financé grâce à la participation de 16 annonceurs, essentiellement des entreprises locales.

Gérard Vialat, accompagné d'une partie de ses conseillers municipaux, avait convié le lundi 6 juin 2016 les différents acteurs de cette opération, ainsi que M. Jean-Paul Bacquet, député, afin d'inaugurer ce nouveau moyen de locomotion.



Concours départemental du fleurissement et du cadre de vie

Ce concours récompense les communes qui travaillent sur **la valorisation et l'amélioration du cadre de vie** par une mise en valeur spécifique à leur situation.

Le jury évalue la connaissance de la démarche, la propreté et le cadre de vie, l'animation et la promotion de la démarche, le patrimoine végétal et le fleurissement, la gestion environnementale et la qualité des espaces publics, l'analyse par espace.

Depuis plusieurs années, notre commune participe à ce concours. Cette ambition est partagée entre les élus et les services techniques qui œuvrent quotidiennement à cet objectif.

Tous les ans, nous avons obtenu une récompense, mais cette année, après 2 visites sur le terrain, la commission départementale nous a décerné le **"1^{er} prix départemental dans la catégorie 3000 à 4999 habitants"**. De plus, le jury nous a proposé au concours régional pour obtenir la première fleur du "Label Villes et Villages fleuris" en 2017.

Là aussi, une étape vient d'être franchie, mais il faut encore persévérer afin d'atteindre cette première distinction très significative.

Cette récompense montre qu'il est possible d'embellir et valoriser notre village sans utiliser les produits phytosanitaires mais en faisant preuve de créativité pour contourner les problèmes posés et embellir par le végétal. En entretenant vos devant de portes (haies, clôtures...) et en respectant les lieux publics vous pouvez contribuer à l'obtention de ce label.



1^{er} passage
21 juillet 2016



2^{ème} passage
30 août 2016

Crédit photos : Michel Huet



Concours des maisons fleuries



5 avril 2016 - Remise des prix aux lauréats 2015

Crédit photo : Michel Huet

Au fil de l'eau...

Contrat territorial Auzon 2011-2015

Ce **contrat territorial 2011-2015**, développé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, est porté et animé par le **Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)** avec tous les acteurs de l'eau du territoire. Il avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de l'Auzon fortement contaminée par les pesticides.

Au cours de cette période, les communes du bassin versant se sont engagées dans une démarche de réduction des pesticides, un programme de restauration et d'entretien a été lancé. L'Auzon a été nettoyée de sa végétation et des débris, des aménagements ont été réalisés. En parallèle, des actions de communication auprès des particuliers ont permis de les sensibiliser sur les démarches à engager afin de compléter les initiatives communales.

Le bilan de fin de contrat montre une très nette amélioration de la qualité de l'eau, la pollution mesurée reste en dessous des seuils fixés par les normes de qualité environnementale. La rivière est maintenant plus ouverte, les pêcheurs constatent un meilleur empoissonnement. Les différents acteurs du territoire s'en félicitent et travaillent à la construction d'un **nouveau contrat 2017/2022** avec la volonté de toujours améliorer la qualité de l'eau.



Pour plus de renseignements, contacter le technicien rivières du SMVVA, **Aurélien Mathevon**.
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) - Place du 8 Mai - 63 450 St Saturnin
Tél : 04 73 39 04 68 - Courriel : aurelien.mathevon@smvva.fr - Site internet : www.smvva.fr
Suivez aussi notre actualité sur Facebook